



DEPOT DE PLAINTE suite au rejet de paiement hotel

Par **sadokca**, le **12/02/2015** à **14:44**

BonjourrrrrJe suis un étranger et j'ai passé la période des fêtes en France, j'ai demandé à un ami de me payer un hôtel campanile et je lui ai donné de l'argent liquide.rnAujourd'hui et après 2 mois, j'ai reçu un mail de la part de l'hôtel en m'informant que le paiement a été rejeté et que si je ne re-payerai pas l'hôtel, ils vont porter plainte et donner mon passeport je ne sais pas ou, bref...rne je voulais savoir que dois je faire en ce moment vu que je ne peux pas me rendre en France qu'en fin Mars,rnQuels sont les risques si je ne payerai pas dans les délais de 10 jours.rnrnMerci d'avance.

Par **aguesseau**, le **12/02/2015** à **20:58**

bsr, rnvous devriez demander à votre ami pour quelle raison le paiement a été rejeté, normalement c'est votre ami qui devait être poursuivi pour défaut de paiement.rndites à l'hôtel de poursuivre l'auteur du non-paiement.rncdt

Par **sadokca**, le **13/02/2015** à **10:31**

il ne répond pas à mes coup de fil,rnj'ai donné son nom à l'hôtel, mais puisque la réservation était à mon nom.rnmaintenant, je veux connaître les risques, les délais....